

# Fayçal, 25 ans, mort en cellule d'isolement: deux médecins de la prison de Forest acquittés

Par RTL Info

Publié le 27/02/16 à 08h57



La cour d'appel de Bruxelles a acquitté, vendredi, deux médecins qui étaient prévenus pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Les faits concernaient la mort de Fayçal Chaaban, un détenu de la prison de Forest, survenue le 21 septembre 2006. En première instance, les deux médecins avaient été déclarés coupables et avaient bénéficié de la suspension du prononcé de la condamnation. Estimant qu'ils n'avaient commis aucune faute, ils avaient ensuite fait appel.

## **Deux jours avant son décès, il avait été placé à l'isolement où il n'avait ni bu ni mangé**

La cour a blanchi les deux médecins qui étaient soupçonnés d'avoir une responsabilité dans la mort de Fayçal Chaaban, survenue le 21 septembre 2006. Cet homme âgé de 25 ans, au lourd casier judiciaire, était alors détenu à la prison de Forest. Deux jours avant son décès, il avait été placé à l'isolement où il n'avait ni bu ni mangé. Il avait commencé à se plaindre de douleurs et les médecins lui avaient alors donné des neuroleptiques. Mais l'homme avait fait une réaction à ces médicaments et était décédé après deux jours dans la cellule d'isolement. L'autopsie avait révélé qu'il avait succombé à un syndrome malin.

## **Aucune négligence**

Les médecins avaient ensuite été poursuivis pour ne pas avoir constaté que leur patient était en train de faire une réaction aux calmants administrés. L'avocat de la famille de la victime, Me Dimitri de Béco, avait soutenu, comme l'avocate générale Estelle Arpigny, que les médecins ne s'étaient pas donné les moyens de faire le bon diagnostic. La défense, Me Sandra Poskin, Me Isabelle Morel et Me Pascal Vanderveeren, avait soutenu que leurs clients n'avaient commis aucune négligence. La cour leur a donné raison.

## **À la une**